



EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
JEUDI 2 JUILLET 2020 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

**OBJET** : D4 - Salle de spectacle EDEN - Programmation Ville - Conventions type de partenariat

**Date de convocation** : ..... 26 juin 2020

**Nombre de conseillers en exercice** : ..... 29

**Nombre de présents** ..... 26

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Jocelyne PELETTE, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Houria LADJAL, Julien SARRAZIN, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoch CHAUVREAU, Micheline JULIEN, Ludovic BOUTILLIER, Patrick BRISSET formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés ayant donné pouvoir** : ..... 3

Patrice BOUCHET à Cyril CHAPPET  
Jean-Louis BORDESSOULES à Mme la Maire  
Médéric DIRAISON à Matthieu GUIHO

**Présidente de séance** : Françoise MESNARD, Maire

**Secrétaire de séance** : Cyril CHAPPET

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020) et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

Hôtel-de-Ville - BP 10082  
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex  
Tél. : 05 46 59 56 56  
Fax : 05 46 32 29 54  
www.angely.net

TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ  
sous le n° 017-211703475-20200702-  
2020\_07\_D4-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 3 juillet 2020  
Affiché le 3 juillet 2020

## N° 4 - Salle de spectacle EDEN - Programmation Ville - Conventions type de partenariat

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Par délibération du 5 juillet 2018, le Conseil municipal a approuvé le mode d'exploitation en régie directe de la salle de spectacle EDEN.

Depuis l'exploitation de l'établissement en septembre 2018, la programmation culturelle au sein de la salle de spectacle EDEN est assurée, pour l'essentiel, par des partenaires professionnels avec lesquels la Ville a conventionné : l'A4 et Belle Factory, qui proposent une programmation artistique, culturelle et musicale de spectacles vivants.

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville souhaite mettre en place, en tant qu'organisateur :

- une programmation complémentaire de concerts de musique classique, deux ou trois fois au cours de la saison culturelle ;
- ainsi que des soirées « Afterwork » bimestrielles, en partenariat ponctuel avec des artistes et des structures associatives ou entrepreneuriales.

A travers cette offre culturelle, la Ville souhaite :

- 1- réussir à diversifier les programmations et les publics,
- 2- encourager le public à découvrir les autres programmations proposées à l'EDEN par ses partenaires,
- 3- assurer l'organisation d'événements culturels dans une logique gagnant/gagnant, en mobilisant le secteur associatif local qui offre souplesse et réactivité dans le cadre de la gestion de la billetterie et de l'espace bar, tout en le soutenant et en l'impliquant activement dans l'organisation d'événements qui soient source de recettes complémentaires, utiles au développement des associations.

Pour mettre en œuvre cette programmation culturelle, il convient d'établir deux conventions type de partenariat qui définissent les modalités d'organisation de ces événements.

Ainsi, la convention type de partenariat « Afterwork » permet de définir les engagements et responsabilités des différents partenaires associatif, artistique et entrepreneurial du territoire, impliqués dans la mise en place de ces événements.

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20200702-  
2020\_07\_D4-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 3 juillet 2020  
Affiché le 3 juillet 2020

La convention type de partenariat « Afterwork » prévoit :

- la gestion du débit de boisson et de la petite restauration par une association,
- la prestation musicale ou artistique par un artiste ou groupes d'artistes, avec une prise en charge par la Ville,
- la présentation d'une fabrication artisanale, de services ou d'activités professionnelles par un artisan ou entrepreneur du territoire.

La convention type de partenariat « Programmation de musique classique » définit, quant à elle, les engagements et responsabilités de(s) artiste(s) engagé(s) et de l'association partenaire, investis dans l'organisation de ces concerts.

La convention type de partenariat « Programmation de musique classique » prévoit notamment :

- la prise en charge des frais artistiques et coûts de location de matériels par la Ville,
- la mise en place d'un partenariat avec une association locale pour la gestion de la billetterie et de l'espace bar, le cas échéant. L'association encaisse les recettes et conserve les bénéfices de ses ventes.

Chaque convention type fixera les rôles et missions des partenaires, accompagnée des annexes : protocoles « Sécurité incendie et évacuation », et « Hygiène et sanitaire » ainsi que le règlement intérieur.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention type de partenariat « Afterwork » ci-jointe en annexe ;
- d'approuver la convention type de partenariat « Programmation de musique classique » ci-jointe en annexe ;
- d'autoriser Mme la Maire à signer tout document afférent.

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à la **majorité des suffrages exprimés (27) :**

- **Pour : 27**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 2 (M. Henoah CHAUVREAU, Mme Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX)**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20200702-  
2020\_07\_D4-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 3 juillet 2020  
Affiché le 3 juillet 2020

**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.